



## **Projets et initiatives dans le cadre du 60ème anniversaire du partenariat entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Rhénanie-Palatinat : Appel à manifestation d'intérêt :**

Chèr.e.s ami.e.s, acteur.rice.s et partenaires de la coopération entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Rhénanie-Palatinat,

En 2022 nous fêterons ensemble les 60 ans du partenariat officiel entre nos deux régions. En 1962, soit un an avant le Traité de l'Élysée, fut créé le premier partenariat régional en Europe. Ce dernier se basait déjà sur les liens développés dès les années 1950 par les jumelages communaux. La force de cette amitié s'illustre dans la diversité des contacts et des projets au sein de la société (notamment par le réseau des 150 jumelages), dans le cadre des relations institutionnelles mais aussi grâce à l'engagement des acteurs culturels, éducatifs, sportifs, associatifs, etc.

Après 60 années de réussite, nous souhaitons montrer que l'amitié franco-allemande est plus que jamais portée par les citoyens et citoyennes en Bourgogne-Franche-Comté et en Rhénanie-Palatinat. C'est pourquoi tous les projets franco-allemands issus de la société civile seront tout particulièrement mis à l'honneur en 2022. Nous avons créé un logo commun afin de fédérer les événements et actions, au cours de cette année de festivités et ainsi leur offrir une plus grande visibilité. Celui-ci sera mis à disposition dans les deux régions pour tous les projets en lien avec le partenariat.

Si vous souhaitez inscrire vos activités de l'année 2022 dans le cadre des 60 ans du partenariat régional et ainsi utiliser le logo de l'anniversaire, il vous suffit de nous transmettre le formulaire d'information ci-joint à l'adresse suivante :

**[sri@bourgognefranchecomte.fr](mailto:sri@bourgognefranchecomte.fr)**

Si votre demande est labellisée dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, vous recevrez pour votre utilisation le logo des 60 ans ainsi qu'un kit de communication.

Sachez par ailleurs que vous avez la possibilité de bénéficier, pour vos projets, d'un cofinancement de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du règlement d'intervention « Coopération internationale » : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/228>



Il vous est aussi possible d'obtenir une subvention du Fonds citoyen franco-allemand. Le Fonds soutient les projets dans le cadre du partenariat régional avec une subvention de catégorie 1 jusqu'à 5.000 € (maximum 80% des coûts totaux peuvent être subventionnés).

Dépôt de dossier sur le site : [www.fondscitoyen.eu](http://www.fondscitoyen.eu).

Nous vous remercions pour votre engagement et nous nous réjouissons de partager avec vous cette année de festivités, que nous espérons riche en propositions de projets.



Marie-Guite DUFAY  
Présidente de la Région  
Bourgogne-Franche-Comté



Hendrik HERING  
Président du Landtag  
de Rhénanie-Palatinat



Malu DREYER  
Ministre-présidente  
de Rhénanie-Palatinat



Rheinland-Pfalz  
STAATSKANZLEI